

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20201217-33-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2020  
Date de réception en préfecture : 23/12/2020

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

<b>Date de convocation</b> 11 Décembre 2020
--

<b>Date d'affichage du compte rendu</b>
---

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Convention de partenariat 2020-2022 avec l'association des commerçants de l'Espace Commercial Grand Air à Frouard**

**N° de délibération : 33**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

**Rapporteur : M. POINT**

L'Espace Commercial Grand Air situé à Frouard compte à date 67 enseignes pour 6 locaux commerciaux inoccupés (dont 1 dans la galerie commerciale du Centre Leclerc). Le taux de vacance s'est ainsi légèrement amélioré entre 2019 et 2020, passant de 11% à 8,2%. Cette amélioration est pour grande partie due à la rénovation complète du Centre Commercial Leclerc qui accueille de nouvelles enseignes au sein de la galerie marchande et qui conserve son rôle de locomotive de l'Espace Commercial.

Si l'ensemble du commerce de détail se trouve dans une situation tendue quant aux baisses des chiffres d'affaires et des marges, les zones commerciales de périphérie sont depuis quelques années confrontées à plusieurs problématiques qui menacent leur modèle économique et les poussent à s'adapter en permanence :

- **Evolution des comportements de consommation** : achats sur internet, consommation collaborative et responsable, désaffection d'une partie de la clientèle pour les grands ensembles commerciaux de périphérie et le modèle de la grande distribution dans sa globalité,
- Marché du prêt à porter en baisse constante depuis plus de 10 ans,
- Rationalisation du parc de points de vente pour certaines enseignes, liée notamment au montant des loyers et charges qui deviennent de plus en plus difficilement supportable,
- Evolution des centres commerciaux qui se transforment en lieu de promenade (shopping promenade) et de loisirs (offre très peu présente au sein de Grand Air),
- Contexte sanitaire lié à la COVID 19 bien évidemment qui va générer des difficultés sur plusieurs années.

Les besoins d'animation commerciale et de cohésion entre les commerçants se font ainsi de plus en plus prégnants. L'association des commerçants est également un relai d'informations et un lieu d'échanges important pour le Bassin de Pompey.

Il est également nécessaire de pouvoir envisager des pistes d'évolution des circulations sur les différents espaces publics et privés de cet ensemble commercial. L'association peut être un très bon partenaire de mobilisation et de réflexion à l'instar de la démarche ensemblière menée autour du projet Campus.

L'association compte 17 adhérents qui contribuent au budget de fonctionnement ; ce nombre peut paraître faible au regard du nombre d'enseignes présentes mais on peut constater que la quasi-totalité des enseignes et franchises indépendantes adhèrent, les gérants de groupes étant pour la plupart moins impliqués ou ne parvenant pas à obtenir l'engagement financier de leurs directions nationales ou régionales.

Le Bassin de Pompey a soutenu financièrement, à hauteur de 5 000 €, les actions promotionnelles et de communication de l'association des commerçants en 2018 et 2019.

En 2019, l'association a lancé une grande animation de fin d'année avec pour lot principal une voiture à gagner, opération accompagnée par une campagne de communication (réseaux sociaux, affichage 4\*3, écrans leds dynamiques, etc.). Ce type d'opérations permet notamment de renforcer la notoriété du pôle commercial et de dynamiser l'activité commerciale sur une période donnée.

Afin de poursuivre l'accompagnement et le soutien financier des actions de l'association des commerçants Grand Air, il vous est proposé, au travers d'une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2020-2022, de verser annuellement à l'association une somme de 5 000 €.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20201217-33-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2020  
Date de réception en préfecture : 23/11/2020

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de partenariat 2020-2022 avec l'association des commerçants de l'Espace Commercial Grand Air à Frouard en annexe.

**IMPUTE** les dépenses sur la ligne ECO COMMERCE 65 90 6574.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC